

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL\_21\_11\_08\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2022**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que la commune de La Ferté-Bernard fait appliquer pour 2021 une part variable de 1.0024 € /m3 pour l'assainissement collectif pour l'ensemble de ses abonnés fertois,

**Considérant** que la commune de La Ferté-Bernard fait appliquer pour 2021 une part variable de 0.4878 €/m3 pour l'assainissement collectif pour l'ensemble des abonnés non fertois,

**Considérant** qu'afin de pouvoir anticiper sur le financement de futurs gros travaux liés au système d'assainissement par le biais du schéma directeur de territoire, il pourrait être proposé une augmentation de l'ordre de :

- 0.04 € / m3 sur l'assainissement pour les fertois ce qui porterait le montant de la part variable à 1.0424 €.
- 0.04 € / m3 sur l'assainissement pour les non fertois ce qui porterait le montant de la part variable à 0.5278 €.

Il convient comme chaque année, de fixer les nouveaux tarifs qui pourraient être appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré,

**FIXE** les nouveaux tarifs pour l'assainissement collectif conformément au tableau ci-dessous.

TARIFS A TRANCHES APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

		0 à 1000 m3	1001 à 6000 m3	6001 à 12000 m3	12001 à 24000 m3	24001 à 50000 m3	50001 m3 à au-delà
Part variable assainissement	Tarif Fertois	1,0424 €	1,0031 €	0,9639 €	0,8774 €	0,8262 €	0,8113 €
	Tarif non Fertois	0,5278 €	0,5278 €	0,5278 €	0,5278 €	0,5278 €	0,5278 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**